

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 25 JUIL. 2013

CAB OTS - VB/MCA-FR/ Mc A-2013-17210

Cher Monsieur le Contrôleur général,

Vous m'avez transmis le 22 août 2012, le rapport de la visite que vous avez effectuée du 23 au 25 août 2010 au centre de détention de Val-de-Reuil (Eure). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes détenues dans cet établissement.

Vous attirez mon attention sur l'exiguïté des locaux des unités sanitaires, l'organisation des soins somatique et psychiatrique et la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Un projet d'agrandissement des unités sanitaires est actuellement en cours de réflexion et sera pris en compte dans le cadre de l'étude sur l'état des locaux de soins qui va être menée par mes services et ceux du ministère de la justice, en vue de la définition d'un plan de rénovation.

L'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie souligne le dynamisme de la coopération instaurée entre les unités sanitaires et le service médico-psychologique régional (SMPR). Les équipes se rencontrent chaque semaine ainsi qu'à l'occasion de toutes les réunions organisées avec l'administration pénitentiaire et dès que la prise en charge d'un patient le nécessite. L'organisation de la distribution des médicaments fait l'objet d'une réflexion permanente pour répondre au mieux aux besoins des personnes détenues et à leur sécurité. Le poste de masseur kinésithérapeute a été pourvu en 2011 mais des difficultés de recrutement persistent pour certaines spécialités, telles que l'ophtalmologie et l'orthophonie, nécessitant de recourir à une consultation en milieu hospitalier. Les retards et reports d'exécution qui ont été constatés pour certaines extractions médicales vont être corrigés par une meilleure concertation entre les autorités sanitaires et pénitentiaires pour organiser le déplacement des personnes détenues et une circulation des informations plus efficace, afin d'éviter les annulations tardives de rendez-vous. Par ailleurs, afin d'améliorer l'accès aux consultations spécialisées et diminuer le nombre d'extractions demandées, une réflexion sur un projet de télémedecine a été engagée et parallèlement l'administration pénitentiaire a réalisé le câblage des unités sanitaires.

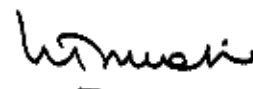
Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS CEDEX 19

Le centre de détention de Val-de-Reuil fait partie des établissements spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel. L'équipe de soins a été renforcée par des professionnels dédiés permettant aux personnes concernées de bénéficier de consultations psychiatriques individuelles et de participer à des groupes thérapeutiques. La spécialisation se traduit également par l'articulation des équipes en charge des patients et la collaboration avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation est régulière. Des travaux et des échanges sont conduits avec le centre ressource local spécialisé pour les intervenants auprès de ce public.

En conclusion, il faut souligner que la collaboration entre les différents acteurs du centre de détention a permis la concrétisation prochaine de l'ouverture d'un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) de dix places au sein de l'établissement pénitentiaire, fruit d'une réflexion commune. Cette initiative innovante, destinée aux personnes détenues présentant un handicap psychique, permettra de développer des relations avec les structures extérieures et de renforcer les actions pour la préparation à la sortie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma sincère considération.

Très cordialement,



Marisol TOURAINE

